

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

----- 0 -----

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

----- 0 -----

**MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK**



DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL

**A L'OCCASION DU DEBAT GENERAL DE LA 6^{EME} COMMISSION
SUR LE POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE
« CRIMES CONTRE L'HUMANITE »**

NEW YORK, LE 10 OCTOBRE 2022

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le Maroc au nom du Groupe africain et profite de cette occasion solennelle pour remercier chaleureusement Monsieur le Secrétaire général pour les efforts constamment déployés dans le cadre des activités des Nations Unies en vue de prévenir la commission de crimes contre l'humanité à travers le monde.

Monsieur le Président,

Ma délégation exprime sa reconnaissance à la Commission du Droit International (CDI) pour sa contribution constante à la codification et au développement progressif du droit international en général et pour les efforts inlassables en vue de finaliser le projet d'articles sur les "crimes contre l'humanité" en particulier.

Etant le premier pays au monde à avoir ratifié le Statut de Rome sur la Cour Pénale internationale (CPI), le Sénégal a toujours accordé une grande importance à la prévention et à la répression des crimes les plus graves qui constituent la pire négation des droits les plus élémentaires de la personne humaine.

La création des Chambres africaines extraordinaires à la suite de la décision de la Cour internationale de Justice (CIJ) en est une parfaite illustration.

Notre pays réaffirme son engagement à lutter de manière efficace contre les crimes les plus graves et adhère sans réserve à l'idée de

discuter de manière consensuelle de la mise en place d'un mécanisme international qui permettrait de prévenir et de réprimer les crimes contre l'humanité.

L'élaboration d'une convention internationale sur les crimes contre l'humanité sur la base du projet d'articles de la CDI répond à un besoin pressant de la Communauté internationale et pallierait sans nul doute aux lacunes existantes du droit international des traités.

C'est l'occasion de rappeler l'engagement de notre pays à l'initiative « MLA » lancée par l'Argentine, la Belgique, la Mongolie, les Pays-Bas et la Slovénie et visant à élaborer un nouveau traité multilatéral sur l'entraide judiciaire et l'extradition pour la poursuite nationale des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide.

Monsieur le Président,

Ma Délégation exprime sa désolation sur l'absence d'une convention universelle sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité, malgré l'adoption depuis plusieurs décennies des instruments juridiques internationaux traitant du crime de génocide et des crimes de guerre.

A cet égard, ma Délégation réitère son appel aux Nations Unies à mettre davantage l'accent sur la sensibilisation et le renforcement des capacités des Etats membres.

Nous invitons toutes les délégations à s'engager véritablement dans un débat inclusif, ouvert et transparent pour lever tous les obstacles majeurs à l'élaboration de la Convention sur la base du projet d'articles de la Commission du Droit International (CDI).

Ma Délégation se réjouit de la décision de la Commission du Droit international, conformément à l'article 23 de son statut, de recommander le projet d'articles sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité à l'Assemblée générale des Nations Unies, en vue de son adoption par une conférence internationale de plénipotentiaires.

C'est l'occasion aussi de remercier Madame la Secrétaire générale adjointe chargée du Bureau de lutte contre le génocide pour l'excellent travail accompli quotidiennement en vue de détecter et de prévenir les atrocités de masse qui pourraient être commises dans certaines régions du monde.

Sous ce registre, ma Délégation se félicite de la tenue, du 13 au 17 décembre 2021, à Dakar, du Forum Adama DIENG pour les universitaires africains sur les études du génocide, et remercie vivement le Bureau pour la prévention du génocide d'avoir bien voulu organiser cette importante rencontre dans notre pays.

Monsieur le Président,

La Délégation sénégalaise ne saurait terminer son propos sans réitérer son appel à l'universalité du Statut de Rome instituant la Cour

pénale internationale (CPI), juridiction complémentaire, dans notre lutte contre l'impunité et pour l'instauration de l'Etat de droit.

Pour conclure, ma Délégation exhorte tous les Etats membres à mettre l'accent sur la prévention des crimes les plus graves dont les conséquences sont difficilement réparables, afin d'assurer l'instauration d'une paix durable dans le monde.

Je vous remercie.